

**Présidence de Mme Eliane Aubert, présidente**

**Membres absents excusés :** Mme Bettschart-Narbel Florence, M. Brayer Vincent, M. Calame Claude, Mme de Meuron Thérèse, M. Dupuis Johann, Mme Grin Claude Nicole, M. Hubler Alain, M. Kamenica Musa, M. Kessler Sébastien, Mme Lavanderos Astrid, M. Mach André, Mme Martelli Lara, M. Raedler David, M. Rossi Vincent, Mme Schaller Graziella. Mme Wild Diane.

**Membres absents non excusés :** Mme Billard Aude, Mme Crole-Rees Anna, M. De Haller Xavier, Mme Mazoni Laura, Mme Misiego Céline, M. Piguet Antoine.

Membres présents	78
Membres absents excusés	16
Membres absents non excusés	6
Effectif actuel	100

**Ouverture**

La séance est ouverte à 18 h en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville.

**Prestation de serment**

de M. Jean-Blaise KALALA (CPV) en remplacement de Mme Sandra Pernet, démissionnaire avec effet au 30.01.2020.

**La présidente**

Annonce le décès du père de Mme la conseillère communale Gnoni. A sa demande, l'assemblée se lève et observe une minute de silence.

**Election complémentaire**

d'un membre à la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal, en remplacement de Mme Sandra Pernet, démissionnaire.

M. Vincent Vouillamoz, au nom du groupe CPV, propose la candidature de Mme Christiane Schaffer.

Le Conseil désigne, à l'unanimité, Mme Christiane Schaffer comme membre de la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal.

**La présidente**

Lit la lettre de démission de la Commission des pétitions de Mme Laura Manzoni.

**La présidente**

Lit la lettre de démission de la Commission permanente de recours en matière d'impôt de M. Vincent Vouillamoz.

<b>Lettre</b>	de la Municipalité (du 31 janvier 2020) demandant <u>le traitement prioritaire</u> pour le 11.02.2020 pour les points :
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- R 45 – <b>Préavis N° 2019/40</b> : – « Cité-Joie - Rénovation et densification immeuble logements à loyers modérés et création appartements neufs suppl., ch. de Cassinette 17 - Octroi aides publiques prévues par la loi du 09.09.1975 logement - Prolongation et modification DDP 104 - Convention espaces extérieurs »</li> <li>- R 49 – <b>Préavis N° 2019/52</b> : – « Pour un Parc naturel périurbain lausannois »</li> <li>- R 48 – <b>Préavis N° 2019/50</b> : – « « Crédit-cadre pour le renouvellement et l'extension des infrastructures WIFI dans les écoles »</li> </ul>
<b>Communication municipales</b>	– <u>23 janvier 2020</u> : Réponse à la question écrite n° 2 de Mme Céline Misiego, déposée le 14 janvier 2020 « <i>Situation des Gestionnaires de prestations du RI, pouvons-nous négocier ?</i> »
<b>Question écrite</b> <i>Dépôt</i>	de M. Arnaud Thièry (soc.) : « <i>Affichage publicitaire : quelles retombées financières ?</i> »
<b>Postulat</b> <i>Dépôt</i>	de M. Jean-François Cachin (PLR) et consorts « <i>Les habitants des zones foraines de la commune de Lausanne demandent l'égalité de traitement en matière de tarifs de transports publics (Mobilis) tels qu'appliqués aux habitants de la ville de Lausanne et à ceux des communes de l'agglomération lausannoise</i> »
<b>Postulat</b> <i>Dépôt</i>	de Mme Paola Richard De Paolis (soc.) et consorts « <i>Ecoliers: En route pour l'école à vos risques et périls?</i> »
<b>Postulat</b> <i>Dépôt</i>	de Fabrice Moscheni (UDC) « <i>Les transports publics gratuits le samedi</i> »
<b>Postulat</b> <i>Dépôt</i>	de Xavier Company (Les Verts) et consorts : « <i>Pour des essais lausannois de vente légale de cannabis qui préservent la santé et la sécurité</i> »
<b>Interpellation</b> <i>Dépôt</i>	de M. David Raedler (Les Verts) et consorts : « <i>Faudrait-il remplacer l'autoroute de la Maladière par un Boulevard Olympique ?</i> »

<p><b>Interpellation</b> Dépôt</p>	<p>de M. Benoît Gaillard et consorts : « Faire la lumière sur les conditions de travail et rétablir la situation » L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée par le Bureau légal du Conseil communal.</p>
<p><b>Interpellation</b> Dépôt</p>	<p>de M. Pierre Conscience (PLR) et consorts : « <i>Vaudoise Arena : des conditions de travail inacceptables !</i> » L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée par le Bureau légal du Conseil communal.</p>
<p><b>Interpellation</b> Dépôt</p>	<p>de Mme Florence Bettschart Narbel (PLR) et consorts : « <i>Centre de sportif de Malley : y a-t-il un coach sur le banc ?</i> » L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée par le Bureau légal du Conseil communal.</p>
<p><b>R45-LEA</b> <b>Rapport s/</b> <b><a href="#">Préavis N°</a></b> <b><a href="#">2019/40</a></b></p>	<p><b>Cité-Joie – Rénovation et densification d'un immeuble de logements à loyers modérés, et création d'appartements neufs supplémentaires, chemin de Cassinette 17 – Octroi des aides publiques prévues par la loi du 9 septembre 1975 sur le logement – Prolongation et modification du droit distinct et permanent de superficie n° 104 grevant la parcelle n° 2'576 de Lausanne – Etablissement d'une convention sur les espaces extérieurs.</b>  <b><u>Rapporteur</u> : <a href="#">M. Anselme Bender</a> (Les Verts)</b> <b><u>[rempl. à la tribune par] : Mme Karine Roch</u></b></p>
<p><i>Discussion</i></p>	<p>Mme Axelle Coppe (soc.) ; M. Johan Pain (EéG) ; Mme Karine Roch (Les Verts) ; M. Claude Maurice (PLR) ; M. Vincent Vouillamoz (CPV) ; M. Guy Gaudard (PLR) ; Mme Natacha Litzistorf, directrice de Logement, environnement et architecture.</p>
<p><i>Discussion</i> <i>s/DDP</i></p>	<p>La discussion n'est pas utilisée.</p>
<p><i>Vote</i> <i>s/conclusions</i></p>	<p>Le Conseil, par 68 oui, 0 non et 4 abstentions, <b>approuve</b> les conclusions de la commission, soit <b>décide</b> :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. d'autoriser la Municipalité à modifier et prolonger le droit de superficie distinct et permanent n° 104 grevant la parcelle n° 2'576 en faveur de la société coopérative immobilière « Cité-Joie » à Lausanne pour permettre la rénovation et la densification du site prévoyant à terme 35 logements dont 24 à loyers modérés et 11 à loyers contrôlés ainsi qu'une surface commerciale de 70 m<sup>2</sup> et 7 places de parcs extérieures pour voitures aux conditions figurant dans le présent préavis ;</li> <li>2. d'autoriser la Municipalité de Lausanne à accorder à la coopérative « Cité-Joie » les appuis financiers prévus par la loi cantonale du 9 septembre 1975 sur le</li> </ol>

logement, pour la rénovation et réalisation de 24 logements à loyers modérés sis au chemin de la Cassinette 17, sur la parcelle privée n° 2'576 ;

3. d'autoriser la Municipalité de Lausanne à ajouter au plus tôt au budget 2023, à la rubrique 4900.365 « Subventions à des institutions » de la Direction du logement de l'environnement et de l'architecture, les montants devant être pris en charge par la Commune de Lausanne pour l'opération immobilière précitée, soit une subvention annuelle linéaire maximale équivalant à CHF 23'852.-, ceci en application des dispositions prévues au point 2.

**R49-LEA**  
**Rapport s/**  
**Préavis N°**  
**2019/52**

**Pour un Parc naturel périurbain lausannois**

**Rapporteur de majorité** : **M. Vincent Brayer** (soc.)  
*[remplacé à la tribune par Mme Muriel Chenaux Mesnier]*

**Rapporteur de minorité** : **M. Jean-Luc Chollet** (UDC)

*Discussion*

Mme Sara Soto (Les Verts) : M. Jean-Pascal Gendre (PLR), qui dépose un amendement ;

*Amendement (dépôt)*

« de demander à la Municipalité de s'engager à faire reprendre le chapitre 9 du plan stratégique, afin de définir plus précisément dans le temps et par rapport à la situation existante, les indicateurs chiffrés pour chacun des objets stratégiques, les activités ou prestations envisagées, et les impacts attendus du programme. Avec un premier jalon de contrôle après 4 ans en phase avec la prochaine demande de budget, ces éléments feront partie du rapport annuel. Ce travail doit être réalisé avant la mise en consultation publique du projet d'adaptation 4ter du Plan directeur cantonal. »

*Discussion*

M. Bertrand Picard (PLR) ; M. Joël Teuscher (soc.) ; M. Georges-André Clerc (PLC) ; Mme Muriel Chenaux Mesnier (soc.) ; M. Guy Gaudard (PLR) ; M. Daniel Dubas (Les Verts) ; Mme Marie-Thérèse Sangra (Les Verts) ; Mme Anita Messere (UDC) ; M. Pierre Conscience (EàG) ; M. Jean-Luc Chollet, qui demande le vote à bulletin secret ; Mme Françoise Longchamp (PLR) ; M. Daniel Dubas (Les Verts) ; M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) ; Mme Natacha Litzistorf, directrice de Logement, environnement et architecture ; Mme Anita Messere (UDC) ; C. Fracheboud (PLC) ; M. Jean-Luc Chollet (UDC) ; M. Jean-Yves Pidoux, directeur des Services industriels ; Mme Natacha Litzistorf, directrice de Logement, environnement et architecture ; Mme Muriel Chenaux Mesnier, qui demande une motion d'ordre.

La motion d'ordre étant appuyée par le nombre suffisant de voix, la présidente la soumet au vote.

*Disc. s/motion d'ordre*

La discussion n'est pas utilisée.

**La présidente**

Ne soumet pas la motion d'ordre au vote.

*Discussion et s/amendement*

M. Joël Teuscher (soc.) ; M. Matthieu Carrel (PLR) ; M. Daniel Dubas (Les Verts) ; M. Pierre Conscience (EàG)

<i>Vote s/amendement</i>	Le Conseil, par 44 oui, 29 non et 9 abstentions, <b>approuve</b> l'amendement de M. Jean-Pascal Gendre.
<i>Vote s/ concl. 5 nouvelle</i>	Le Conseil, par 58 oui, 17 non et 7 abstentions, <b>approuve</b> la conclusion 5 nouvelle.
	La demande de vote à bulletin secret étant appuyée par le nombre suffisant de voix, il y sera procédé.
<i>Vote s/conclusions</i>	Bulletins distribués : 83 Bulletins rentrés : 83 Bulletins valables : 83
	Le Conseil, par 55 oui, 26 non et 2 abstentions, <b>approuve</b> les conclusions de la commission, soit <b>décide</b> :
	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. d'accepter la constitution de l'association Jorat parc naturel dont les statuts figurent l'annexe 1 ;</li> <li>2. d'adopter la charte et le contrat du Parc naturel du Jorat (annexe 2) ;</li> <li>2bis. de demander à la Municipalité de s'engager à faire reprendre le chapitre 9 du plan stratégique, afin de définir plus précisément dans le temps et par rapport à la situation existante, les indicateurs chiffrés pour chacun des objets stratégiques, les activités ou prestations envisagées, et les impacts attendus du programme. Avec un premier jalon de contrôle après 4 ans en phase avec la prochaine demande de budget, ces éléments feront partie du rapport annuel. Ce travail doit être réalisé avant la mise en consultation publique du projet d'adaptation 4ter du Plan directeur cantonal.d'adopter le plan de gestion 2021-2024 ainsi que le budget y relatif (annexe 2D) ;</li> <li>3. d'adopter le plan de gestion 2021-2024 ainsi que le budget y relatif (annexe 2D) ;</li> <li>4. de charger la Municipalité de mettre en œuvre la présente décision.</li> <li>5. de soumettre le personnel de l'association Jorat parc naturel au Règlement pour le personnel de l'administration communale (RPAC) et de l'affilier à la Caisse de pensions du personnel communal (CPCL).</li> </ol>
<b>INT 24-LEA Interpellation</b>	<a href="#">de M. Fabrice Moscheni</a> (UDC) et consorts : « <i>Que se passe-t-il avec le projet de parc du Jorat ?</i> »
<i>Discussion (réponse de la Municipalité)</i>	M. Fabrice Moscheni. Mme Natacha Litzistorf, directrice de Logement, environnement et architecture.
	M. Fabrice Moscheni (UDC), <u>qui dépose une résolution.</u>
<i>Résolution</i>	« <i>Le Conseil communal souhaite que, en cas de création du parc du Jorat, la Municipalité veille à ce que les droits d'accès restent au minimum identiques à ceux décrits dans le préavis.</i> »

**Première partie de la 12<sup>ème</sup> séance du mardi 11 février 2020**

---

<i>Discussion</i>	Mme Natacha Litzistorf, directrice de Logement, environnement et architecture ; M. Romain Felli (soc.) ; Mme Anita Messere (UDC) ; M. Daniel Dubas (Les Verts) ; M. Pierre Conscience (EàG) ; M. Fabrice Moscheni (UDC) ; M. Jacques Pernet (PLR) ; Mme Natacha Litzistorf, directrice de Logement, environnement et architecture.
<i>Vote s/ résolution</i>	Le Conseil communal, par 26 oui, 46 non et 8 abstentions, <b>refuse</b> la résolution Moscheni.  Le Conseil prend acte de la réponse municipale.
<b>Clôture</b>	La séance est levée à 20 h 25.  La présidente : _____  .....  La secrétaire adjointe : _____  .....